



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'adaptabilité fut indispensable pour mener les actions de l'UNAM, tant pour celles qui s'inscrivent dans le cadre des orientations prises en Assemblée Générale que pour répondre aux besoins de représentativité syndicale liés aux sujets d'actualité et aux sollicitations extérieures. Le comité directeur a dû déterminer des priorités dans le contexte particulier de cette année pour trouver rapidement les bons interlocuteurs et le soutien à nos actions, sans suspendre les dossiers entrepris avant la crise du COVID 19.

### I. Organisation de l'UNAM

Nous avons conscience de la nécessaire réorganisation de notre fonctionnement pour gérer de plus en plus de dossiers. Nous sommes désormais un peu plus nombreux à nous investir, mais avec l'engagement et la représentation de l'UNAM sur des actions chaque année en croissance, nous devons optimiser notre temps et nos outils. Voici les mesures actées en comité directeur :

- Réorganisation d'un bureau exécutif élargi avec l'élection de deux vice-présidents.
- Désignation d'un référent pour améliorer le suivi des dossiers en instruction.
- Mise en place d'un forum pour structurer nos échanges et rendre accessibles instantanément les dossiers
- Mise en place d'une veille juridique
- Intensification des réseaux par l'adhésion à différentes structures
- Constitution de groupes de travail et réunions fréquentes, notamment avec des adhérents non membres du comité directeur
- Modification du mode de réunion (visioconférence)
- Refonte du site de l'UNAM

### II. Défendre notre profession

L'an passé je vous écrivais que nous veillions au respect des textes de loi qui régissent notre profession, ainsi qu'à la défense de nos prérogatives.

Conformément à notre reconnaissance « d'organisation professionnelle représentative », nous aurions dû siéger depuis 2018 dans la plupart des instances consultatives sous la tutelle du ministère des Sports. Mais nous constatons que ce n'est toujours pas le cas. Nous déplorons cette pratique qui a permis, par exemple, la mise en place de l'arrêté du 9 mars 2020.

Face à cette décision d'exclure les Accompagnateurs en montagne de l'environnement spécifique, nous avons agi de manière méthodique (comme nous l'avions fait lors de la parution de l'arrêté de du 6 décembre 2016) :

- Identifier le problème
- Évaluer l'impact pour l'exercice de la profession
- Trouver un remède simple et rapide
- Mesurer les contraintes et les limites du remède
- Agir pour annuler ou amoindrir les effets du problème
- Réajuster l'action en fonction des évolutions ou des conséquences
- Contrôler si les mesures sont suivies des effets

- Nous avons agi graduellement pour interpellier les services du ministère des Sports du bureau de l'emploi et de la formation. Et ce, jusqu'à la ministre, sans obtenir de réponse ;
- Nous avons alerté les élus de montagne : 42 parlementaires sont intervenus auprès de la ministre pour l'interpeller à ce sujet sans obtenir de retour favorable à notre connaissance ;

- Nous avons contacté tous les autres syndicats d'accompagnateurs pour une action commune et forte. Le SIM est le seul syndicat à s'être associé à notre démarche pour attaquer l'arrêté par un recours en conseil d'État au printemps 2020.

A ce stade nous ne pouvons savoir quelle sera la décision du Conseil d'État, mais nous aurons agi au plus haut niveau de la justice administrative pour faire abroger cet [arrêté \(PJ-N°1\)](#) et pour réintégrer les activités des accompagnateurs en montagne en environnement spécifique, au sens de l'arrêté du 14 juin 2007 [\(PJ-N°2\)](#).

Un second point pose problème il s'agit de la réécriture des contenus du recyclage, désormais nommé « formation de mise à niveau ».

La réunion du 6 novembre 2019 au ministère des Sports en présence des représentants du ministère et de la vice-présidente du SNAM, laissait croire que nous allions avancer assez rapidement de manière consensuelle [\(PJ-N°3\)](#) Nous n'en étions qu'à la première réunion et nous voulions proposer d'autres pistes mais toujours en lien avec la sécurité (un groupe de travail et d'experts s'est déjà réuni à plusieurs reprises depuis janvier au sein de l'UNAM). Initialement le ministère s'était engagé à nous réunir au printemps pour continuer le travail entrepris collectivement, hélas s'en est suivi un long silence.

Nous avons été conviés le 8 juillet à une réunion à Paris où l'ordre du jour était « de porter à notre connaissance l'organisation du recyclage et de nous faire part des décisions prises lors de plusieurs réunions », réunions auxquelles nous n'avons été nullement conviés. Nous avons écrit pour réaffirmer les décisions prises lors de la réunion du 6 novembre 2019. Le 13 octobre 2020, une réunion en visioconférence avec le ministère [\(PJ-N°4\)](#) confirme que plusieurs réunions ont eu lieu précédemment (sans nous inviter) notamment en décembre 2019 et en janvier 2020. Les propositions qui en ont émané ont été présentées en Section Permanente de l'Alpinisme le 5 février 2020. Le compte-rendu dans le rapport d'activité de 2019, tout comme le compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2019 reflète l'écart avec entre les attentes des professionnels et les décisions du ministère.

Le choix de réorganiser les contenus uniquement avec l'équipe de formateurs de l'École Nationale des Sport de Montagne (ENSM) nous interpelle également. Nous attendons l'envoi du Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) pour prendre connaissance du contenu de ce dossier.

### III. **Représenter notre profession**

- Nos relations avec les représentants du ministère ne se cantonnent pas à ces deux dossiers. Notre implication est totale dans d'autres domaines également, notamment sur la représentation de l'UNAM dans les jurys d'examens durant le cursus. Dans la mouture du diplôme d'État « version 2 » pour la rédaction de laquelle nous avons eu une part active, la présence des organisations professionnelles a été renforcée (examen probatoire, UF1, UF5 et examen final). Un groupe est constitué pour assurer notre représentation sur les sites d'examens de la Réunion aux Antilles-Guyane en passant par la métropole. Pour maintenir un lien fort avec ce groupe, nous avons créé une adresse dédiée : [jury-examen@unam.fr](mailto:jury-examen@unam.fr)
- Un groupe de travail sur les chiens de protection, créé au sein de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 9 octobre 2019, les députées Mmes Pascale BOYER et Bénédicte TAURINE nous ont auditionné en janvier 2020. Le rapport parlementaire est disponible au lien suivant [\(PJ N° 5\)](#).
- Nous étions aux assises de la montagne à Megève, le 7 décembre 2019. L'occasion de prendre contact avec le lieutenant-colonel Jean-Baptiste ESTACHY (Conseiller Technique Montagne à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) au sujet de la réflexion entreprise pour croiser les regards de l'ensemble des acteurs évoluant sur les terrains montagnards. L'objectif est de tendre vers une définition consensuelle et applicable/réaliste de l'environnement spécifique. Les contraintes sanitaires ont entraîné des décalages de rendez-vous, puis la mutation à un autre poste de ce responsable ont retardé ce dossier. Mais reprenons ce dossier avec détermination auprès de son successeur, le lieutenant-colonel Lionel ANDRÉ.
- Dans une politique de représentation territoriale, nous avons pris attache pour obtenir des rendez-vous avec plusieurs acteurs et opérateurs, certains ont abouti là où d'autres peinent encore à force de report des dates de rencontre (lié au COVID-19. Pour ne nommer que quelque unes de ces structures il y a ASTER, Savoie Mont-Blanc Junior ...
- Suite à une enquête menée en 2019 sur la place de la randonnée pédestre en Savoie et Haute-Savoie, nous avons pu nous impliquer avec d'autres acteurs de la filière dans un travail de plusieurs commissions. Cette action

à l'initiative des conseils départementaux est pilotée par l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) et Savoie Mont-Blanc Tourisme (SMBT) ([PJ N° 6A, 6B et 6C](#)).

- Nous nous sommes rendus au 36ème congrès de l'Association Nationale des Élus de Montagne qui se déroulait cette année à Corte. Ce furent deux jours intenses, riches en rencontres avec de nombreux élus et notamment ceux qui soutiennent l'action de l'UNAM pour le maintien de notre appartenance à l'environnement spécifique. Des contacts et des pistes de travail avec les comités de massif, ainsi que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ont été pris à cette occasion.
- L'édition 2020 du Salon du randonneur à Lyon n'a pu se tenir au printemps. Nous serons présents en mars 2021, c'est indispensable d'affirmer l'existence des Accompagnateurs en montagne comme acteur de la randonnée. Indispensable pour le grand public, au travers des produits mis en place par les collègues qui seront présents, mais aussi pour les institutions présentes sur le salon.
- Appui politique pour soutenir les centres de vacances qui souffrent comme nous de la crise et qui emploient de nombreux AEM. Travail en collaboration avec Savoie-Mont-Blanc Juniors pour le suivi de ce dossier.

#### IV. Suivi des autres actions

- Compte tenu des décisions prises en urgence au printemps par le gouvernement, nous avons recentré nos actions sur la prise en compte du préjudice pour les professionnels. Cela ne fut pas simple de se faire entendre, car les premières mesures étaient inadaptées à nos pertes financières effectives. Nos courriers que vous trouverez sur le site ont eu l'appui de plusieurs parlementaires pour permettre une évolution dans le principe de calcul d'accès à un fond de solidarité. Mais ce travail prioritaire et non prévisible nous a mobilisé au détriment d'autres dossiers que nous n'oublions pas pour autant. Nous avons été contraints d'ajourner ce travail.
  - L'encadrement du trek à l'international, comme le suivi de l'encadrement sans diplôme (plainte auprès du procureur du TGI de Grenoble) ; ces dossiers n'ont pas pu avancer comme nous le souhaitions faute de personnes disponibles pour les gérer et/ou par absence de retour aux mails que nous avons envoyé.
  - Structurer la lisibilité des produits et des personnes pour les Accompagnateurs en Montagne : l'an passé nous étions satisfait des démarches et accords obtenus avec la marque Vertical (située en Chartreuse). Même si cette marque peut toujours proposer une remise de 40% sur l'ensemble des équipements. Cette société passa sous le giron du groupe Rossignol à l'automne pour ensuite être revendue cet hiver. Nous ne sommes pas certains que la ligne de vêtement technique « Vertical » perdure dans ce contexte. Nous cherchons actuellement d'autres partenaires.
- Nous misons beaucoup sur le site internet nouvelle mouture qui sera déployé au cours de l'année pour améliorer notre communication internet et externe.

Voici les actions menées pour l'année écoulée ; cela relate peu le temps et l'énergie qui sont nécessaires pour collecter l'information, monter les dossiers, préparer des réunions, prendre des décisions qui engagent l'UNAM et très souvent la profession.

Nous sommes un peu plus nombreux à nous investir mais il y a tant à faire. Que vous possédiez des compétences particulières ou non, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Toutes les actions ne pourraient être entreprises sans la volonté et l'implication des membres du Comité Directeur qui ont œuvré bénévolement, ainsi que des « personnes ressources », mais aussi acteurs dans d'autres syndicats qui, par leurs compétences, nous ont soutenu et permis d'agir.

Je tiens à remercier, aux noms de nos adhérents, les uns comme les autres pour leurs engagements auprès de notre syndicat.

Patrick SCHLATTER

Président de l'U.N.A.M